

Impôt sur le revenu

l'impôt sur le revenu des particuliers et de 7 p. 100 pour les sociétés. Personne n'en a parlé. Toute l'attention a été consacrée à un allègement fiscal de 9 p. 100 en faveur des industries manufacturières et transformatrices. En fait, c'est moins que cela. Il est de 4.5 p. 100. La fiscalité est ramenée de 50 à 40, bien que la loi prévoit 49, et en pourcentage il s'agit d'une réduction fiscale de 4.5 p. 100. Qu'advient-il des autres entreprises? Que disent-elles au gouvernement? Se rendent-elles compte que leur impôt subira une hausse en 1973? Chaque petite entreprise de camionnage, de peinture, de construction domiciliaire, chaque petite épicerie ou toute autre entreprise du genre au Canada portant les initiales «Ltée» à la suite de son nom ou «Inc.» dans la province de Québec, verra ses impôts augmenter de 7 p. 100 par rapport à 1972.

Nous constatons maintenant combien le ministre s'intéresse aux petites entreprises dans les circonstances; que nous apportera donc 1973, puisque bon nombre de petites entreprises sont constituées en société? Elles ne sont pas toutes des ogres comme le député de York-Sud (M. Lewis) semble le prétendre. Une épicerie tenue par un couple peut être constituée. Le député de York-Sud affirme: «Ce sont les méchants. Ce sont les entreprises. Les voilà». Je m'étonne du souci du ministre des Finances exprimé dans son budget de 1972 et encore dans celui de février, celui de relancer l'économie, alors que toutes les entreprises devront payer 7 p. 100 de plus en impôts. Est-ce vraiment là un gros stimulant commercial? Mon œil! Cela stimulera plutôt l'inflation. Il est impossible que des entreprises ne fassent pas payer cette hausse d'impôt par Monsieur-Tout-le-Monde, savoir le consommateur.

Une municipalité peut décider d'augmenter les taux d'évaluation ou les impôts à l'égard des services municipaux, dans le but, peut-être, d'augmenter les traitements de ses administrateurs ou aux fins de l'enseignement. Certains de ces traitements sont passablement exorbitants si on les compare à ceux des députés de cette Chambre. Si cela se produit, c'est vous, monsieur l'Orateur et moi-même, qui devrons en payer la note. C'est au contribuable qu'on fera appel.

Nous nous interrogeons au sujet des pressions inflationnistes du jour. Ce sont les personnes âgées et celles à revenu fixe qui font tous les frais. Ils ne peuvent faire payer par d'autres le cauchemar de l'inflation. Ce sont eux qui doivent payer la note. Qu'apportent à ces gens le budget de mai et celui de février? Nous avons passé en revue ce sujet au cours du débat sur le budget, mais je rappelle aux députés qu'on ne prévoit rien pour les vieillards et ceux qui n'ont pas droit aux exemptions.

Le ministre peut se vanter tant qu'il voudra de la hausse des niveaux d'exemption, mais cela n'apportera rien du tout à ceux qui atteignent un niveau inférieur à celui des exemptions. De la part du ministre, parler d'une hausse des exemptions est pire que pour Marie Antoinette évoquer la brioche puisque, d'ores et déjà, leur revenu se situe déjà de \$500 à \$1,000 au-dessous de l'exemption. Quel avantage y a-t-il pour eux que l'exemption soit accrue? Voilà la considération que manifeste le gouvernement lorsqu'il s'agit de modifier l'impôt sur le revenu.

Le ministre fera adopter son bill en temps opportun, mais je l'avertis que mes collègues veulent l'entretenir des fermes familiales. Il faut mourir pour garder une ferme dans la famille. Si le cultivateur a une santé chancelante, il ne peut prendre dignement sa retraite à l'âge de 65 ou de 70 ans, en cédant sa ferme à son fils. Oh, non! On prétend qu'il y a réalisation de gains à ce moment-là. Mes collègues veulent aborder également d'autres questions.

Quand nous discuterons de ces belles dispositions visant à remédier aux faiblesses du bill C-259 et à clarifier la loi, j'espère que le ministre se présentera avec ses adjoints pour fournir à la Chambre et au pays les explications les plus complètes possible. Ce bill forme un gros volume. Il devrait être aussi bon et aussi clair que le reste de la loi. C'est une loi dure. Je voudrais qu'on y apporte d'autres changements pour améliorer le sort du contribuable du point de vue administratif, mais ils n'ont pas encore fait leur apparition. Le gouvernement en est encore à se féliciter d'avoir présenté ces réformes fiscales, et il a fermé les yeux sur bien des injustices. Monsieur l'Orateur, je crois que nous sommes ici pour quelque temps.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, comme le député de Waterloo (M. Saltzman) avait l'habitude de dire, c'est une grande satisfaction que de suivre le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je puis donner au ministre l'assurance que je vais prendre une attitude légèrement différente à l'égard de l'impôt et du bill dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le bill C-170 comprend de 130 à 140 pages, où sont exposés, comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest, différents changements apportés aux lois fiscales du pays. Premièrement et essentiellement, il traite de diverses modifications concernant les particuliers, les gens moyens. Il porte l'exemption des pensions, par exemple, de \$650 à \$1,000 et offre des exemptions aux étudiants dans les maisons d'enseignement postsecondaire. Il prévoit aussi des frais médicaux, comme les frais d'ambulance et ainsi de suite, et il apporte certains changements législatifs aux exemptions des agriculteurs, comme les gains de capital quand, à la mort d'un agriculteur, sa ferme est cédée à son fils ou à sa fille. Ces allègements pour les agriculteurs sont importants, et il pourrait y en avoir d'autres. Le ministre connaît notre position et le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) en parlera plus amplement un peu plus tard.

• (1610)

Comme le bill traite essentiellement des particuliers, mon parti et moi croyons qu'il est important de lui faire passer aussi rapidement que possible la deuxième lecture et les autres étapes législatives à la Chambre. Nous croyons qu'il est important que les particuliers profitent des avantages que renferme le bill. Toutefois, j'aimerais présenter un ou deux arguments sur la fiscalité et les réalisations du gouvernement dans ce domaine pour faire ressortir la position de notre parti. Nous mettons l'accent sur le contribuable individuel, le gars moyen, et nous demandons qu'il jouisse d'un traitement fiscal plus favorable. Voilà qui stimulerait l'économie plus efficacement que ne le feraient les allègements fiscaux aux sociétés comme le propose le ministre à l'égard des amortissements rapides, et plus qu'une réduction de l'impôt sur les revenus des sociétés.

Je pense que les lacunes de notre régime fiscal ont été dénoncées à bien des reprises par le passé. Il y a eu le rapport de la Commission Carter en 1961 qui affirmait que notre régime fiscal était très injuste et qu'il fallait le réformer ou le modifier. Il y a eu ensuite le Livre blanc sur la fiscalité déposé à la Chambre. Deux députés du parti conservateur, ceux de Calgary et d'Edmonton, l'ont appelé «le grand manifeste rouge». Selon eux, c'était un document beaucoup trop radical, beaucoup trop progressif. Puis on nous a présenté le bill sur la réforme fiscale qui s'éloignait considérablement des propositions du Livre blanc qu'on avait présentées au Parlement.